

[RAPPORT ANNUEL ASSURANCE MALADIE] L'ESSENTIEL 2019 Santé et sécurité au travail

La branche AT/MP investit là où la protection des salariés le nécessite

L'année 2019 a été marquée par le lancement et l'installation des programmes de prévention de la COG AT/MP 2018-2022. L'Assurance Maladie - Risques professionnels développe ainsi pleinement son rôle d'assureur en ciblant les risques majoritairement rencontrés par les salariés au travail : troubles musculo-squelettiques (TMS), risques chimiques et chutes. Les 13 538 entreprises ciblées par le programme TMS Pros en raison de leur forte sinistralité - elles représentent un tiers de tous les TMS liés au travail en France - démontrent que la branche investit bien là où la protection de la santé des salariés le nécessite.

Les entreprises de moins de 50 salariés, qui structurent majoritairement le tissu économique, sont bien sûr une cible privilégiée de notre action. La branche a très fortement développé l'offre d'incitations financières leur étant spécifiquement destinée, en proposant 17 types de subventions en 2019. Il s'agit concrètement de cofinancer une partie des matériels et formations acquis au bénéfice de la prévention.

Si malgré tout, des accidents du travail ou maladies professionnelles surviennent, la branche AT/MP en indemnise les conséquences. En 2019, elle a oeuvré pour simplifier et rendre plus efficace les procédures médicales et administratives liées à la prise en charge des assurés.

Enfin, le dispositif de tarification se dématérialise par l'ouverture d'un service en ligne de notifications des taux de cotisation. Nous avons également ouvert en 2019 de nouveaux sites et services en ligne en soutien de nos actions de prévention. Ainsi la relation de service sur le digital poursuit son développement à l'initiative de la branche.

ANNE THIEBEAULD

Directrice des risques professionnels, Caisse nationale de l'Assurance Maladie

santé au travail

Documents

[L'ESSENTIEL 2019 Santé et sécurité au travail](#)